



---

# **SECTION DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE**

---

Edition 2019/2020



# SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
Le Personnel	4
Les matières enseignées	6
Cursus d'études	7
Examens	9
Diplômes et Certificats	10
Qualifications décernées	10
Critères de promotion	11

Initiation instrumentale : à partir de 6 ans  
pour les cordes frottées, la percussion, le hautbois, le cor et la trompette.

Un test d'aptitude est organisé pour les candidats dans les branches suivantes : cordes frottées, guitare et batterie.

## Joindre le Conservatoire

33 rue Charles Martel    Téléphone :  
L-2134 Luxembourg    (+ 352) 4796 + extension

Extensions :

Standard téléphonique : 5555  
Réception : 5203  
Secrétariat de direction : 5201 / 5202 / 5265  
Secrétariat public : 5209 / 5211 / 5217 / 5218 / 5282  
Bibliothèque : 5263 / 5262  
Absences et excuses aux cours : 5252

Fax : 44 96 86

Direction : [direction-cvl@vdl.lu](mailto:direction-cvl@vdl.lu)  
Département des instruments d'orchestre : [orchestre-cvl@vdl.lu](mailto:orchestre-cvl@vdl.lu)

Site Internet : <http://www.conservatoire.lu>

---

# Le Personnel

## DIRECTEUR

Meyers Marc

## DIRECTEUR ADJOINT

Bausch Serge

## CHEF DE SECTION

**Pochet Stéphanie**

## ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

Glesener Netty, percussion

## ENSEIGNANTS

### CORDES

#### Alto :

Hennicot Danielle

#### Contrebasse :

Kieffer André

Legot Benoît

#### Violon :

Cantoreggi Sandrine

Dopagne François

Jaussaud Quentin

Khadem-Missagh Martha

Koch Laurence

Koch Philippe

Lecuit Janine

Marmann Evelyne

Mecenero Emilio

Poppe Dominique

Quarta Antonio

Strepenne Jehanne

Zago Sylvie

#### Violoncelle :

Foehr Henri

Giampellegrini Claude

Janitsek Borbala

#### Guitare:

Greisch Charles

Heshmat Hany

Momper Thibault

Tordini Sergio

#### Musique de chambre :

Giampellegrini Stéphane

### BOIS

#### Flûte à bec :

Kügler Thomas

#### Traverso :

Kügler Thomas

#### Flûte traversière :

Braconnier Sophie

Forget Carine

Frieden Lena

Jans Carlo

Nikolovska Agnese

Stoffels Aniela

#### Piccolo :

Jans Carlo

#### Hautbois:

Teutsch Emmanuel

#### Cor anglais :

Teutsch Emmanuel

#### Clarinete :

Darteville Olivier

Lallemang Marcel

Pochet Stéphanie

Weber Simone

#### Clarinete basse :

Lallemang Marcel

**Saxophone :**

Cocq-Amann Pierre  
Goethals Guy  
Lorentz Anais  
Sealy Leana  
Zeleniuc Mélina

**Basson:**

Dietz Jean-Paul  
Gomes Pierre

**CUIVRES****Cor:**

Coljon Patrick  
Pettinger Carlo

**Petits cuivres:**

(trompette, cornet, bugle)  
Consbruck Charles  
Nakhimovitch Pavel  
Rixer Adam  
Soyka Georges  
Zaremba Roman

**Trombone :**

Debès Vincent  
Khmielevskoi Serguei

**Euphonium/Tuba :**

Krysatis Patrick  
Schwartz Philippe

**Trombone basse :**

Debès Vincent

**PERCUSSION****Percussion:**

Frisch Guy  
Glesener Netty  
Kraus Victor  
Mootz Michel  
Schumacher Pascal  
Warnier Laurent

**Percussion digitale / Congas:**

Baudry Emmanuel

**Batterie/Drumset:**

Engel Niels  
Ginter Alain  
Kind Rainer  
Wiltgen Paul

**Déchiffrage :**

Glesener Netty  
Pettinger Charles  
Schwartz Philippe  
Dopagne François  
Kieffer André  
Tordini Sergio

**Technique cuivres :**

Zaremba Roman

**ENSEMBLES**

Orchestres préparatoires :  
Strepenne Jehanne

Orchestres d'harmonie :  
Thill Jean

Orchestre symphonique :  
Meyers Marc

Ensembles de percussion :  
Frisch Guy, Glesener Netty, Mootz Michel,  
Warnier Laurent

Ensemble de percussion digitale :  
Baudry Emmanuel

Marching Band:  
Krein Gilles, Mootz Michel

Ensemble de cors :  
Pettinger Carlo

Ensemble de clarinettes :  
Lallemang Marcel, Weber Simone

Ensemble d'anches doubles :  
Gomes Pierre, Dietz Jean-Paul,  
Teutsch Emmanuel

Ensemble de flûtes :  
Forget Carine, Jans Carlo

Ensemble de trombones :  
Debès Vincent

Ensemble d'euphoniums, de tubas :  
Schwartz Philippe, Krysatis Patrick

Ensemble de saxophones :  
Goethals Guy

Ensemble de trompettes :  
Zaremba Roman

Ensemble de guitares :  
Heshmat Hany

# Les matières enseignées

## SECTION DES INSTRUMENTS ET ORCHESTRES

### BOIS

FLÛTE À BEC  
TRAVERSO  
FLÛTE TRAVERSIÈRE  
PICCOLO  
HAUTBOIS  
COR ANGLAIS  
CLARINETTE  
CLARINETTE BASSE  
BASSON  
SAXOPHONE

MÉTHODOLOGIE

### PERCUSSION

PERCUSSION  
BATTERIE / DRUMSET  
PERCUSSION  
DIGITALE (CONGAS)

### CORDES

VIOLON  
ALTO  
VIOLONCELLE  
CONTREBASSE  
GUITARE

### ORCHESTRES ET ENSEMBLES

ORCHESTRE PRÉPARATOIRE  
ORCHESTRE SYMPHONIQUE  
ORCHESTRE D'HARMONIE  
ENSEMBLE DE GUITARES  
ENSEMBLE D'ANCHES DOUBLES  
ENSEMBLE DE CLARINETTES  
ENSEMBLE DE FLÛTES  
ENSEMBLE DE FLÛTES À BEC  
ENSEMBLE DE SAXOPHONES  
ENSEMBLE DE CORS  
ENSEMBLE DE CUIVRES  
ENSEMBLE DE TROMPETTES  
ENSEMBLE DE PERCUSSION  
MARCHING BAND  
ENSEMBLE DE PERCUSSION  
DIGITALE (CONGAS)

### CUIVRES

COR  
TROMPETTE  
CORNET  
BUGLE  
TROMBONE  
TROMBONE BASSE  
TUBA  
EUPHONIUM

### BRANCHES SECONDAIRES

DÉCHIFFRAGE  
MUSIQUE DE CHAMBRE  
FORMATION ORCHESTRE  
TECHNIQUE CUIVRES

# Cursus d'études

## LA DIVISION INFÉRIEURE

La division inférieure s'adresse aux élèves débutants et propose une approche méthodologique et conséquente pour un fondement artistique solide.

### **Conditions d'admission aux cours instrumentaux et de chant :**

Être inscrit au cours de formation musicale FM2 (2<sup>e</sup> année de solfège) ou à un niveau supérieur.

## LA DIVISION MOYENNE

La division moyenne offre un enseignement complet dans les matières principales avec pour objectif l'acquisition de bonnes connaissances techniques et d'interprétation.

### **Conditions d'admission :**

Être détenteur d'une 1<sup>re</sup> Mention ou avoir passé avec succès un examen d'admission dans la branche en question.

## LA DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

La division moyenne spécialisée offre un enseignement plus exigeant et plus intensif que celui de la division moyenne. Les intéressés doivent faire preuve d'une motivation et d'un engagement plus conséquents.

Le diplôme de 1er Prix atteste un très bon niveau instrumental, mais également une culture musicale de base. Il s'agit d'un diplôme pouvant donner accès aux études supérieures.

### **Conditions d'admission :**

Pour les élèves ayant obtenu une 1<sup>re</sup> mention de l'enseignement musical luxembourgeois avec au moins la note « très bien » dans un établissement d'enseignement musical régi par la loi du 28 avril 1998, l'accès à la division moyenne spécialisée se fait sur dossier.

## **LA DIVISION SUPÉRIEURE**

La division supérieure s'adresse aux étudiants souhaitant se perfectionner ou entamer une carrière professionnelle. Le diplôme supérieur constitue la finalité de l'enseignement musical au Luxembourg ; il est délivré par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

### **Conditions d'admission :**

Avoir obtenu le 1er Prix avec un minimum de 50 points ou avoir passé un test d'admission avec succès.

## **DIPLÔME DE CONCERT**

Le diplôme de concert s'adresse aux étudiants de très haut niveau. L'accès y est limité aux lauréats du diplôme supérieur avec la qualification « très bien » au moins et aux élèves étrangers ayant réussi les études du cycle court universitaire.

Une lettre de motivation et un entretien avec la direction du Conservatoire sont nécessaires pour l'inscription dans cette division.

## **REMARQUES CONCERNANT LES ÉTUDES INSTRUMENTALES ET DE CHANT**

- A l'intérieur d'une division, l'élève peut passer selon ses capacités d'un niveau à un autre, sans devoir passer une à une toutes les années prévues.
- Dans certains cas dûment motivés, la direction pourra accorder une année d'études supplémentaire en division inférieure, moyenne ou moyenne spécialisée.



# Examens

- Les élèves sont tenus de se présenter aux examens dans les délais. Les élèves ayant échoué à l'examen sont autorisés à le repasser l'année suivante. Un deuxième échec entraîne l'exclusion du cours.
- Condition d'admission aux examens : se prévaloir d'un taux de présence aux cours d'au moins 75%.
- Les élèves qui ne se présentent pas à un examen de passage ou un examen de fin de cycle doivent se présenter à un examen de fin d'année.
- **Périodes des examens :**

Section	Département	Examens techniques	Examens publics
Claviers	Claviers	27.01.-14.02.2020	22.05.-04.07.2020
Orchestre	Vents Cordes Percussion	20.01.-14.02.2020 03.02.-14.02.2020 01.02.-12.02.2020	11.05.-26.05.2020 15.06.-27.06.2020 22.05-24.06.2020
Arts de la scène	Chant Théâtre Danse	20.01.-06.02.2020 11.01.-13.01.2020 -	25.05.-15.06.2020 17.06.-25.06.2020 18.06.-22.06.2020
Musiques actuelles	Jazz	27.01.-28.01.2020	17.06-18.06.2020
<b>Théorie musicale</b>		<b>Examens écrits</b>	<b>Examens oraux</b>
	Formation musicale	avril/mai 2020	à partir du 15.06.2020
		<b>Session 1</b>	<b>Session 2</b>
	Branches de l'écriture musicale	08.03./15.03.2020	14./21./28.06.2020
<b>Examens de la Division supérieure</b>	1 <sup>ère</sup> session : 02.03.-14.03.2020 2 <sup>ème</sup> session : 25.06.-08.07.2020		
<b>Examens de fin d'année</b>	à partir du 9 juin 2020		

- Les lieux et dates des concours en division supérieure sont fixés par le Commissariat à l'enseignement musical (1<sup>e</sup> session au mois de mars, 2<sup>e</sup> session au mois de juin/juillet). Le planning détaillé sera publié en temps utile.

# Diplômes et Certificats

Les conditions d'obtention des diplômes et certificats sont définies dans un bulletin d'information disponible au secrétariat public du Conservatoire.

## Qualifications décernées

<b>Points</b>	<b>1<sup>er</sup> cycle</b>
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
30-39	satisfaisant
0-29	insuffisant

<b>Points</b>	<b>2<sup>e</sup> cycle et division moyenne</b>
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
36-39	satisfaisant
0-35	insuffisant

Exception : formation musicale III<sup>e</sup> année : 30-39 : satisfaisant ; 0-29 : insuffisant

<b>Points</b>	<b>Division moyenne spécialisée et division supérieure</b>
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
0-44	insuffisant

# Critères de promotion

Pour réussir aux examens, les pointages suivants sont requis :

1 <sup>er</sup> Cycle	30 pts
2 <sup>e</sup> Cycle (2 <sup>e</sup> Mention, 1 <sup>re</sup> Mention)	36 pts (exception faite pour la formation musicale : 30 pts)
Division moyenne	36 pts
Division moyenne spécialisée	45 pts
Division supérieure	45 pts

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 2<sup>e</sup> Cycle (1<sup>re</sup> Mention), donne droit à l'accès aux études en division moyenne spécialisée.

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 1<sup>er</sup> Prix donne droit à l'accès aux études en division supérieure.

Aussi chaque année, au courant du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire, sont organisés un examen d'admission à la division moyenne spécialisée et un examen d'admission à la division supérieure.

# INSTRUMENTS

## INITIATION

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

## CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle**

de 30 à 60 pts : obtention du diplôme

## CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de la 2<sup>e</sup> Mention**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 36 pts : admis en division moyenne

à partir de 50 pts et sur dossier: admis en division moyenne spécialisée



## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de passage**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme de la division moyenne**

À partir de 36 pts : obtention du diplôme

Après test d'admission : possibilité de réorientation vers la division Moyenne Spécialisée

## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 50 pts : admis en division supérieure

## CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

## DIPLÔME DE CONCERT

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme de Concert**

# MUSIQUE DE CHAMBRE

## CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

**Certificat de la 2<sup>e</sup> Mention**

2<sup>e</sup> année

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

Orientation par analogie à la branche instrumentale



## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de passage**

3<sup>e</sup> année

**Diplôme de la division moyenne**

à partir de 36 pts : obtention du diplôme

## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme



## CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

### Evolution à l'intérieur du cursus de musique de chambre:

Les études en musique de chambre sont obligatoirement accompagnées de la continuation des études en branche instrumentale et cela en principe à un niveau égal ou plus avancé.

De manière générale, le concours de musique de chambre se fait au plus tard pendant l'année scolaire qui suit le concours instrumental du même niveau.

# DÉCHIFFRAGE ET TRANSPOSITION

## DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat préparatoire**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Certificat du degré inférieur**



## DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat du degré moyen**



## DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat du degré supérieur**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

Condition d'admission au cours :

Se prévaloir d'une 1<sup>re</sup> Mention en instrument

# CONGAS / PERCUSSION DIGITALE

## CYCLE INITIATION

1<sup>re</sup> année (6 ans)

2<sup>e</sup> année

## CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle**

de 30 à 60 pts : obtention du diplôme

## CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de la 2<sup>e</sup> Mention**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 36 pts : admis en division moyenne

à partir de 50 pts et sur dossier: admis en division moyenne spécialisée



## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de passage**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme de la division moyenne**

À partir de 36 pts : obtention du diplôme

Après test d'admission : possibilité de réorientation vers la division Moyenne Spécialisée

## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 50 pts : admis en division supérieure



## CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**

## TECHNIQUE CUIVRES

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Certificat Final**

## FLÛTE PICCOLO, CLARINETTE BASSE, COR ANGLAIS, TROMBONE BASSE

### CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année [I1]

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**



### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de passage**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme Moyen**

### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme  
à partir de 50 pts : admis en division supérieure



### CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**